



Procès-verbal du Conseil Municipal - 29 Novembre 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le dix novembre deux mille vingt-trois.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

08 membres

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, M. BENOIT Jérôme, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danièle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : **07 membres**

Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, Mme DUPERRIN Sandrine, M BROUILLARD Tony, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

II – DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE

Vu le besoin de procéder à la modification des crédits, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures adminis	100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €			
D 6411 : Personnel titulaire	5 000,00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		7 000,00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 000,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi	7 000,00 €	7 000,00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		100,00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		100,00 €		
Total	7 100,00 €	7 100,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

III- TRANSPORT SORTIE SCOLAIRE – CINEMA « LE ZOETROPE » - BLAYE (33)

Vu l'entretien avec la Directrice du Groupe Scolaire de l'Ecole Primaire Jean TOULZA ;

Attendu que celle-ci sollicite la Commune d'EYRANS pour une sortie de l'ensemble du RPI EYRANS/MAZION au Cinéma « Le Zoétrope » à Blaye, le 19 décembre prochain ;

Attendu que pour assurer ce projet, il convient d'avoir recours à un transporteur ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis suivants :

	HT	TTC
CHAINTRIER	Indisponible	
HEBRARD	176.66 €	212.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** le devis de la société HEBRARD pour un montant HT de 176.66 € (soit un montant total de 212.00 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

IV- TARIF DE LOCATION – SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente « Roger Contis » à compter du 1^{ER} janvier 2024, comme suit :

Location week-end :

- **Personnes domiciliées dans la Commune :**
La location s'élève à 200 €.
- **Personnes hors Commune :**
La location s'élève à 570 €.

Location semaine :

- La location s'élève à 1 150 €.

Utilisation à but lucratif :

- **A la journée :**
La location s'élève à 300 €.
- **A la semaine :**
La location s'élève à 900 €.

Une caution de 500 € sera perçue et une assurance sera demandée lors de la réservation.

La gratuité est accordée aux :

- Associations d'Eyrans,
- Associations extérieures à la Commune et participant de façon concrète à la vie culturelle et sportive communale, après avis du Conseil Municipal,
- Structures publiques dont la Commune est adhérente ou dont l'objet correspond à une mission de service public,
- Personnels communaux : gratuité pour une réservation annuelle,
- Réunions publiques.

V – DEMANDE DE MORATOIRE POUR LE COLLECTIF PORTE-A-PORTE NEO SMICVAL

Monsieur Le Maire informe qu'il a été sollicité par le collectif « Porte-à-Porte » qui a été créé pour le maintien du service public de ramassage des déchets.

La municipalité ayant pris à l'unanimité motion contre la réforme NÉO SMICVAL dans sa délibération du 03 octobre 2022, soutient cette demande de moratoire.

Dans le cadre des nouvelles orientations adoptées par le SMICVAL le 06 septembre 2022, concrétisées notamment par le plan NÉO SMICVAL, le collectif « Porte-à-Porte » a demandé aux communes de délibérer afin de saisir, par la suite, le SMICVAL d'une demande de moratoire dont il est le porteur afin d'obliger celui-ci à revenir sur sa réforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Vote POUR à l'unanimité.**

VI – ACHAT DE TROIS POTELETS

Suite à la plainte des représentants des parents d'élèves lors du conseil d'école relative au stationnement gênant de véhicules aux abords de l'école, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par la société Manutan Collectivités pour l'achat de trois potelets.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 260.25 €, soit un montant total de 325.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société Manutan Collectivités pour un montant HT de 260.25 € (soit un montant total de 325.50 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

VII- POSE ET DEPOSE DES GUIRLANDES DE NOËL

Attendu que la Commune n'est pas suffisamment équipée pour les travaux en hauteur notamment pour la pose et dépose des guirlandes de Noël, il convient de recourir à une entreprise spécialisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un chiffrage auprès de l'entreprise INEO Réseaux Nouvelle Aquitaine pour la mise à disposition d'une nacelle et de deux techniciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

VIII – SDEEG – RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

➤ **Approuve** ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.

IX - DIVERS

A) **Prime pouvoir d'achat :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les documents relatifs à la prime du pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité. Le Conseil Municipal après avoir en écouté l'exposé et les modalités, donne son accord de principe.

Une délibération sera prise sur une réunion ultérieure après que le projet de délibération soit soumis au contrôle du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion.

- LEVEE DE SEANCE -

Le Secrétaire de Séance,
ROUSSET Philippe



Le Maire,
BAILAN Bernard

